

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2025

Présents : Mrs DUVAL, BESSE, MAURANGE, MASSIAS, MONDOUT, MONTASTIER, Mmes STUHLER FEYDI, DEZAUTEZ, LACROIX, GAYOU.

Excusés : M. LALISOU (procuration à M. BESSE) ; M. JOUSSELY (procuration à M. DUVAL).

Convocation : le 03/04/2025

Secrétaire de séance : Mme Paulette LACROIX

La séance a été ouverte à 20 h 40

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 février 2025

Le Conseil Municipal approuve l'extrait de cette séance.

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

◆ Redevance 2025 d'occupation du domaine public par ENEDIS

Comme chaque année, il convient de calculer cette redevance en tenant compte du seuil de la population totale communale précisée par le recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

En conséquence, M. le Maire rappelle ces règles de calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, conformément aux articles R 2333-105 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il propose donc au Conseil Municipal de fixer le montant de cette redevance au taux maximum prévu suivant la règle de valorisation définie par les articles du CGCT cités ci-dessus et suivant l'indication du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement : le taux de revalorisation applicable à la formule de calcul sera donc de 56,17 %.

Le Conseil Municipal adopte alors de fixer cette redevance à **241 €** pour l'année 2025 et charge M. le Maire d'établir et signer tous les documents nécessaires.

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

◆ Approbation du rapport CLETC

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges (CLETC) s'est réunie le 13 février 2025 à propos de la fixation des attributions de compensation. Le montant des charges nettes transférées viendra en déduction de l'attribution de compensation définitive de chaque commune et le versement, ou reversement, du montant de l'attribution s'effectuera par douzième.

On constate des ajustements dont, pour notre commune, ceux relatifs aux coûts des transports scolaires et du service technique commun. De même le service de l'urbanisme étant mutualisé, le montant de la participation des communes diminue légèrement. Pour le CIAS, on note une hausse d'1 €/habitant pour chaque commune.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la C.L.E.T.C., correspondant à un nouveau calcul des attributions de compensation des communes membres de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais.

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

◆ Emprunt aménagement du bâtiment 2 place de la Résistance

M. le Maire expose la situation actuelle du bâtiment où se situait la pharmacie jusqu'au 31 mars 2025, jour où la pharmacienne, Mme Seegers a fait valoir ses droits à la retraite.

Il convient de modifier l'agencement des locaux du rez-de-chaussée (160m²) afin de se projeter activement vers le futur, pour dynamiser notre centre-bourg. Pour ce faire, des travaux étant nécessaires, il convient de procéder à un emprunt pour les financer. La proposition du Crédit Agricole pour un prêt à taux fixe de 3,71%

et d'un montant de 160 000 €, dont le remboursement s'effectuera sur 20 ans, a été retenue après délibération par le Conseil Municipal qui charge de ce fait M. le Maire de signer le contrat correspondant à cet emprunt et tous les documents nécessaires s'y rapportant.

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

♦ Vote des taxes locales 2025

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le taux des taxes locales pour 2025. Plusieurs simulations ont été effectuées : proposition de maintien des taux, hausse des taux de 1% ou de 2%.

Le Conseil Municipal décide d'une augmentation de 1% et fixe comme suit les taux des taxes directes locales pour 2025 :

- Taxe d'habitation : 10,20%
- Taxe sur le foncier bâti : 37,27%
- Taxe sur le foncier non bâti : 101,49%

Par conséquent, la somme des taxes prévue au budget 2025 suite à cette hausse sera de 423 000 euros.

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 8

Contre : 5

Abstention : 0

♦ Débat d'orientation budgétaire (suite)

Le vote du budget va se dérouler le 14 avril 2025 mais il convient en attendant cette date de poursuivre les débats avec de nouvelles données, notamment la connaissance des dotations.

Dès à présent, M. le Maire informe donc que le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales a mis en ligne les montants des dotations pour 2025 détaillées ci-après pour notre commune :

- Dotation forfaitaire = 121 025 €
- Dotation de solidarité rurale « bourg centre » (DSR BC) = 107 805 €
- Dotation de solidarité rurale « péréquation (DSR P) = 58 500 €
- Dotation de solidarité rurale « cible » (DSR C) = 76 741 €
- Dotation nationale de péréquation (DNP) = 27 600 €

Soit un total de 391 671 € de dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation.

A la suite de ces informations, M. le Maire reprend le cours des débats d'orientation budgétaire débutés le 26 mars tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En fonctionnement,

Dépenses :

Des réajustements doivent être appliqués en raison de nouvelles données dorénavant connues depuis le 26 mars d'une part et afin d'éviter, pour certaines lignes budgétaires, des surprises induites par des augmentations possibles d'autre part.

Recettes :

En ce qui concerne les recettes, et par rapport aux débats du 26 mars, pas de variante hormis une augmentation de 43 000 € de la dotation de solidarité rurale attribuée par l'Etat, cette donnée étant inconnue lors de la séance précédente.

En investissement,

Nouvelles propositions de dépenses :

- Capital des emprunts : un réajustement est à prévoir, dû au nouveau prêt contracté pour les travaux du bâtiment place de la Résistance
- Ordinateur mairie : celui à disposition des élus présente des signes d'ancienneté et mériterait d'être remplacé par un outil plus adapté.
- Défibrillateur : le renouvellement d'un des deux appareils serait utile pour assurer une sécurité plus optimale en raison de la grande superficie de la commune et des divers sites publics (bourg, grand étang, stade, etc).
- Bâtiment rue des Ecoles : il convient d'abonder davantage la ligne budgétaire le concernant pour mener à leur terme les travaux restant à effectuer.

- Bâtiment place de la Résistance : prévisions réévaluées par rapport aux projets envisagés qui nécessiteront des travaux indispensables au rez-de-chaussée du bâtiment, afin de permettre ainsi une mise à disposition de locaux adaptés à des commerces utiles à la population saint-saudaise. On provisionne davantage l'acquisition définitive.

Recettes :

Pas de proposition nouvelle ni de modification par rapport au tableau étudié par le Conseil Municipal le 26 mars 2025.

En conséquence, le budget pourra définitivement être voté lors de la séance programmée le 14 avril 2025, date à laquelle M. le Maire aura en mains tous les éléments et documents utiles.

Viennent ensuite les questions diverses non contenues dans ce compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question ne venant s'ajouter, la séance est levée à 23 h.

__f__f__f__f__f__f__f__